

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 972

2 avril 2016

SOMMAIRE

AI Eskimo (Luxembourg) Holding S.à r.l.	46656	Lux Fine Sàrl	46612
Alpha Trains HWN S.à r.l.	46655	Magger S.A.	46655
Aurora Solar Holdco S.à r.l.	46617	Matrice International S.A.	46613
Balkan Food Sàrl	46656	Menuiserie Dirk Berens S.à r.l.	46612
Blockex S.à r.l.	46631	SCHENK Luxembourg S.A.	46611
CRE Loans SCS-SIF	46610	Second Euro Industrial Properties	46613
DBA Lux Holding S.A.	46646	Second Euro Industrial Thouars S.à r.l.	46613
E&D Consultants (Luxembourg) S.à r.l.	46610	Syan Group	46614
FTP-Corporate & Trustees Services S.à r.l.	46631	Syan Group	46614
Harvester Midco S.A.	46650	Syan Group	46614
Hilger Bau	46652	Syan Group	46614
Holimaco (Lux) S.A.	46641	SYAN IP	46614
Intercam Upgrade S.A.	46612	SYAN IP	46614
International Packaging Company S.à r.l.	46612	SYAN IP	46615
Jubilee Advisors	46637	SYAN IP	46615
KENNOX STRATEGIC VALUE FUND FEE- DER (Luxembourg)	46613	Systemic Area Network	46615
Langers et Co S.A.	46611	Systemic Area Network	46615
Langers et Co S.A.	46610	Systemic Area Network	46615
Larry II Holdco S.à r.l.	46611	Systemic Area Network	46615
Larry II Midco S.à r.l.	46610	Textil Project S.A.	46616
Larry Residential Equities (Berlin) S.à r.l.	46610	TI Développement S.A.	46650
Linline Holding S.A.	46611	Tungsten Partners S.A.	46616
LOG 2 GO S.A.	46613	Valemar S.A.	46616
LU Global Invest	46611	Valemar S.A.	46616
Lux Capital Fund S.C.A., SICAV-SIF	46612	Viveka S.à r.l.	46616

E&D Consultants (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 67, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 42.794.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
EASIT SA
Signature

Référence de publication: 2016073370/12.

(160037352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

CRE Loans SCS-SIF, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.013.

Le bilan de la Société au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Mars 2016.*Pour CRE Loans SCS-SIF*

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016073334/12.

(160037426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Larry II Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.682.

Les comptes annuels de la société Larry II Midco S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016073524/10.

(160037700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Larry Residential Equities (Berlin) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.862.

Les comptes annuels de la société Larry Residential Equities (Berlin) S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016073525/10.

(160037702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Langers et Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.573.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LANGERS ET CO S.A.

Référence de publication: 2016073536/10.

(160037783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

LU Global Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 182.940.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2016073554/14.

(160037415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Larry II Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 162.737.

Les comptes annuels de la société Larry II Holdco S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016073523/10.

(160037699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Langers et Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 28.573.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LANGERS ET CO S.A.

Référence de publication: 2016073537/10.

(160037792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Linline Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 187.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2016073543/10.

(160037351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

SCHENK Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 23, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 93.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 2 mars 2016.

Référence de publication: 2016073693/10.

(160037396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Lux Capital Fund S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 152.733.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VP Fund Solutions (Luxembourg) SA
Signatures

Référence de publication: 2016073556/12.

(160037558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Lux Fine Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4671 Oberkorn, 25, avenue du Parc des Sports.
R.C.S. Luxembourg B 189.042.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
EASIT SA
Signature

Référence de publication: 2016073557/12.

(160037346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Menuiserie Dirk Berens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6470 Echternach, 14, rue de la Montagne.
R.C.S. Luxembourg B 136.819.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 29 février 2016. Signature.

Référence de publication: 2016073568/10.

(160037484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Intercam Upgrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9656 Harlange, 4, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 109.437.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2016073495/10.

(160037239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

International Packaging Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 74.526.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016073497/10.

(160037832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Matrice International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.362.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
EASIT SA
Signature

Référence de publication: 2016073580/12.

(160037347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

LOG 2 GO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4671 Oberkorn, 25, avenue du Parc des Sports.

R.C.S. Luxembourg B 83.197.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
EASIT SA
Signature

Référence de publication: 2016073544/12.

(160037344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

KENNOX STRATEGIC VALUE FUND FEEDER (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.127.

Le bilan de la Société au 30 Septembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Mars 2016.*Pour KENNOX STRATEGIC VALUE FUND FEEDER (Luxembourg)*

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016073516/12.

(160037624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Second Euro Industrial Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 96.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016073664/9.

(160037724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Second Euro Industrial Thouars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 97.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016073665/9.

(160037900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Syan Group, Société Anonyme.

Siège social: L-3469 Dudelange, 12, rue Jean Friedrich.
R.C.S. Luxembourg B 160.434.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016073717/9.
(160037510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Syan Group, Société Anonyme.

Siège social: L-3469 Dudelange, 12, rue Jean Friedrich.
R.C.S. Luxembourg B 160.434.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016073718/9.
(160037511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Syan Group, Société Anonyme.

Siège social: L-3469 Dudelange, 12, rue Jean Friedrich.
R.C.S. Luxembourg B 160.434.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016073719/9.
(160037512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Syan Group, Société Anonyme.

Siège social: L-3469 Dudelange, 12, rue Jean Friedrich.
R.C.S. Luxembourg B 160.434.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016073720/9.
(160037513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

SYAN IP, Société Anonyme.

Siège social: L-3469 Dudelange, 12, rue Jean Friedrich.
R.C.S. Luxembourg B 150.113.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016073721/9.
(160037514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

SYAN IP, Société Anonyme.

Siège social: L-3469 Dudelange, 12, rue Jean Friedrich.
R.C.S. Luxembourg B 150.113.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016073722/9.
(160037515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

SYAN IP, Société Anonyme.

Siège social: L-3469 Dudelange, 12, rue Jean Friedrich.
R.C.S. Luxembourg B 150.113.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016073723/9.
(160037516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

SYAN IP, Société Anonyme.

Siège social: L-3469 Dudelange, 12, rue Jean Friedrich.
R.C.S. Luxembourg B 150.113.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016073724/9.
(160037517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Systemic Area Network, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3469 Dudelange, 12, rue Jean Friedrich.
R.C.S. Luxembourg B 144.499.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016073725/9.
(160037518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Systemic Area Network, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3469 Dudelange, 12, rue Jean Friedrich.
R.C.S. Luxembourg B 144.499.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016073726/9.
(160037519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Systemic Area Network, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3469 Dudelange, 12, rue Jean Friedrich.
R.C.S. Luxembourg B 144.499.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016073727/9.
(160037520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Systemic Area Network, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3469 Dudelange, 12, rue Jean Friedrich.
R.C.S. Luxembourg B 144.499.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016073728/9.
(160037521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Textil Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 60.922.

Les comptes au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TEXTIL PROJECT S.A.
Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016073736/12.

(160037276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Tungsten Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 172.564.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016073749/10.

(160037765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Valemar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 35.850.

Le Bilan au 30.11.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016073755/10.

(160037600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Valemar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 35.850.

Le Bilan au 30.11.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016073756/10.

(160037601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Viveka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, place de l'Hôtel de Ville.
R.C.S. Luxembourg B 174.850.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VIVEKA S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016073762/12.

(160037531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Aurora Solar Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 200.830.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of December,
Before the undersigned, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Aurora Solar S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having share capital of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-), having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 198.409 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal, such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

in its capacity as Sole Shareholder of Aurora Solar Holdco S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of sixteen thousand one hundred Euro (EUR 16,100.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 200.830, incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 14 October 2015 and whose articles of association (the "Articles") were not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial"). The Articles were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 16 November 2015 not yet published in the Memorial.

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create new classes of shares in the share capital of the Company, each having the rights and obligations set out in the Articles as amended by the fourth resolution, as follows (the "New Classes of Shares"):

- the class A shares (the "Class A Shares");
- the class B shares (the "Class B Shares");
- the class C shares (the "Class C Shares");
- the class D shares (the "Class D Shares");
- the class E shares (the "Class E Shares");
- the class F shares (the "Class F Shares");
- the class G shares (the "Class G Shares");
- the class H shares (the "Class H Shares");
- the class I shares (the "Class I Shares"); and
- the class J shares (the "Class J Shares"),

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to reallocate the one million six hundred ten thousand (1,610,000) existing shares of the Company held by the Sole Shareholder into the following New Classes of Shares, as follows:

- one hundred sixty-one thousand (161,000) Class A Shares;
- one hundred sixty-one thousand (161,000) Class B Shares;
- one hundred sixty-one thousand (161,000) Class C Shares;
- one hundred sixty-one thousand (161,000) Class D Shares;
- one hundred sixty-one thousand (161,000) Class E Shares;
- one hundred sixty-one thousand (161,000) Class F Shares;
- one hundred sixty-one thousand (161,000) Class G Shares;
- one hundred sixty-one thousand (161,000) Class H Shares;

- one hundred sixty-one thousand (161,000) Class I Shares; and
- one hundred sixty-one thousand (161,000) Class J Shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred eight thousand nine hundred Euro (EUR 108,900.-) in order to raise it from its current amount of sixteen thousand one hundred Euro (EUR 16,100.-) to one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-), by creating and issuing ten million eight hundred ninety thousand (10,890,000) new shares (the "New Shares") divided into the following New Classes of Shares:

- one million eighty-nine thousand (1,089,000) Class A Shares;
- one million eighty-nine thousand (1,089,000) Class B Shares;
- one million eighty-nine thousand (1,089,000) Class C Shares;
- one million eighty-nine thousand (1,089,000) Class D Shares;
- one million eighty-nine thousand (1,089,000) Class E Shares;
- one million eighty-nine thousand (1,089,000) Class F Shares;
- one million eighty-nine thousand (1,089,000) Class G Shares;
- one million eighty-nine thousand (1,089,000) Class H Shares;
- one million eighty-nine thousand (1,089,000) Class I Shares; and
- one million eighty-nine thousand (1,089,000) Class J Shares;

each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) and the rights and obligations as set out in the Articles as amended by the fourth resolution, through a contribution in cash.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe for one million eighty-nine thousand (1,089,000) Class A Shares, one million eighty-nine thousand (1,089,000) Class B Shares, one million eighty-nine thousand (1,089,000) Class C Shares, one million eighty-nine thousand (1,089,000) Class D Shares one million eighty-nine thousand (1,089,000) Class E Shares, one million eighty-nine thousand (1,089,000) Class F Shares, one million eighty-nine thousand (1,089,000) Class G Shares, one million eighty-nine thousand (1,089,000) Class H Shares, one million eighty-nine thousand (1,089,000) Class I Shares and one million eighty-nine thousand (1,089,000) Class J Shares, each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), fully paid up through a contribution in cash of a total amount of sixty-seven million two hundred nineteen thousand one hundred ninety-three US Dollars and eighty-two cents (USD 67,219,193.82), corresponding to sixty million nine hundred twenty-five thousand four hundred sixty Euro and seventy cents (EUR 60,925,460.70) at the official exchange rate US Dollars against Euro on 15 December 2015 being USD 1 = EUR 0.90637, out of which (i) one hundred eight thousand nine hundred Euro (EUR 108,900.-) shall be allocated to the share capital of the Company; (ii) sixty million eight hundred four thousand sixty Euro and seventy cents (EUR 60,804,060.70) shall be allocated to the share premium account of the Company and (iii) twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

The proof of the existence of the contribution in cash has been produced to the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder further resolves to fully amend and restate the Articles (including, for the avoidance of doubt, by amending the corporate objects of the Company, the share capital of the Company and the representation of the Company) in order to reflect, among others, the above resolutions and accordingly the Articles shall now read as follows:

"

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Aurora Solar Holdco S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

1.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

1.2 The Registered Office may be transferred:

2.1.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.1.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles -including

Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.2 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.3 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is one hundred and twenty-five thousand Euro (€ 125,000) divided into:

5.1.1 one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class A shares (the "Class A Shares");

5.1.2 one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class B shares (the "Class B Shares");

- 5.1.3 one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class C shares (the "Class C Shares");
- 5.1.4 one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class D shares (the "Class D Shares");
- 5.1.5 one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class E shares (the "Class E Shares");
- 5.1.6 one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class F shares (the "Class F Shares");
- 5.1.7 one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class G shares (the "Class G Shares");
- 5.1.8 one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class H shares (the "Class H Shares");
- 5.1.9 one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class I shares (the "Class I Shares"); and
- 5.1.10 one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class J shares (the "Class J Shares")

each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) (the "Shares") and having the rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly. The "Classes of Shares" means the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares (each being a "Class of Shares").

5.2 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

5.6 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Class(es) of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es).

5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, the rights of the holders of such Class of Shares will be limited to the Total Cancellation Amount, pro rata to their holding in such Class of Shares. The holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

5.8 The "Cancellation Value Per Share" shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.9 The "Total Cancellation Amount" shall be an amount determined by the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate), and approved by a Shareholders' Resolution on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be limited to the Available Amount of the relevant Class of Shares at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares, but can be a lower amount to the extent resolved by the Shareholders' Resolutions in the manner provided for an amendment of the Articles.

5.10 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.11 In these Articles:

"Available Amount"	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Article 15 of these Articles, increased by (i) any share premium and freely distributable reserves (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Luxembourg Law or of these Articles and (iii) any Profit Entitlement, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PE)$ Whereby: AA = Available Amount NP = net profits (including...
"Interim Accounts"	Means the interim accounts of the Company "Interim as at the relevant Interim...
"Interim Account Date"	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the...
"Profit Entitlement"	Means the dividends allocated to the other Classes of Shares not redeemed, to the extent

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters (3/4) of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters (3/4) of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers"), who need not be Shareholders and who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers"). In this case, the Board of Managers may, if the Shareholders so resolve, be composed of one or more class A managers (the "Class A Managers") and one or more class B managers (the "Class B Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager or in case of several classes of managers, the joint signature of a Class A Manager and a Class B Manager

10.3 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers, may delegate any of its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5. For the avoidance of doubt, if the Board of Managers is divided between Class A Managers and Class B Managers, a Class A Manager may appoint either a Class A Manager or a Class B Manager as his Manager's Representative and a Class B Manager may also appoint either a Class A Manager or a Class B Manager as his Manager's Representative.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if half of the Managers are present or represented, provided that if the Board of Managers is divided into Class A Managers and Class B Managers, at least one of the Class A Managers and one of the Class B Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters (3/4) of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law on the first Wednesday of June at 10:30 a.m.

15. Distributions on shares.

15.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

15.2 The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a Shareholders' Meeting in accordance with the provisions set forth hereafter.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate, may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Luxembourg Law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

15.4 The Share Premium Account may be distributed to the Shareholders upon decision of a Shareholders' Meeting in accordance with the provisions set forth hereafter. The Shareholders' Meeting may decide to allocate any amount out of the Share Premium Account to the legal reserve account.

15.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate and may be paid at such places and times as may be determined by the Sole Manager or the Board of Managers. The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

15.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

15.6.1 each Class A Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such Share, then,

15.6.2 each Class B Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such Share, then,

15.6.3 each Class C Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such Share, then,

15.6.4 each Class D Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such Share, then,

15.6.5 each Class E Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such Share, then,

15.6.6 each Class F Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such Share, then,

15.6.7 each Class G Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such Share, then,

15.6.8 each Class H Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such Share, then,

15.6.9 each Class I Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such Share; and 15.6.10 the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class of Shares in existence.

16. Dissolution and liquidation.

16.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' Meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

16.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions under Article 15.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

Whereof the present deed is drawn up in Pétange, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinzième jour de décembre,

Par devant le soussigné, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Aurora Solar S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR), ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.198.409 (l'Associé Unique"), représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée sous seing privé, cette procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement,

en sa capacité d'Associé Unique de Aurora Solar Holdco S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de seize mille cent euros (16.100,- EUR), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200.830, constituée suite à un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 octobre 2015 et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 16 novembre 2015, pas encore publié au Mémorial.

La partie comparante représentant la totalité du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes adoptées conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, en vertu de laquelle un associé unique d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise peut exercer les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique sont enregistrées dans un procès-verbal ou établies par écrit.

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer de nouvelles catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, chacune ayant les droits et obligations définis dans les Statuts, tels que modifiés par la quatrième résolution, comme suit (les "Nouvelles Catégories de Parts Sociales"):

- les parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- les parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");
- les parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");
- les parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- les parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");
- les parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");
- les parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");
- les parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H");
- les parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"); et
- les parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J").

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'allouer les un million six cent dix mille (1.610.000) parts sociales existantes de la Société détenues par l'Associé Unique aux Nouvelles Catégories de Parts Sociales, comme suit:

- cent soixante et un mille (161.000) Parts Sociales de Catégorie A;
- cent soixante et un mille (161.000) Parts Sociales de Catégorie B;
- cent soixante et un mille (161.000) Parts Sociales de Catégorie C;
- cent soixante et un mille (161.000) Parts Sociales de Catégorie D;
- cent soixante et un mille (161.000) Parts Sociales de Catégorie E;
- cent soixante et un mille (161.000) Parts Sociales de Catégorie F;
- cent soixante et un mille (161.000) Parts Sociales de Catégorie G;
- cent soixante et un mille (161.000) Parts Sociales de Catégorie H;
- cent soixante et un mille (161.000) Parts Sociales de Catégorie I; et
- cent soixante et un mille (161.000) Parts Sociales de Catégorie J.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent huit mille neuf cents Euro (108.900,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de seize mille cent Euro (16.100,- EUR) à cent vingt-cinq mille Euro (125.000,- EUR), par la création et l'émission de dix millions huit cent quatre-vingt-dix mille (10.890.000) nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales") réparties dans les Nouvelles Catégories de Parts Sociales suivantes:

- un million quatre-vingt-neuf mille (1.089.000) Parts Sociales de Catégorie A;
- un million quatre-vingt-neuf mille (1.089.000) Parts Sociales de Catégorie B;
- un million quatre-vingt-neuf mille (1.089.000) Parts Sociales de Catégorie C;
- un million quatre-vingt-neuf mille (1.089.000) Parts Sociales de Catégorie D;
- un million quatre-vingt-neuf mille (1.089.000) Parts Sociales de Catégorie E;
- un million quatre-vingt-neuf mille (1.089.000) Parts Sociales de Catégorie F;
- un million quatre-vingt-neuf mille (1.089.000) Parts Sociales de Catégorie G;
- un million quatre-vingt-neuf mille (1.089.000) Parts Sociales de Catégorie H;
- un million quatre-vingt-neuf mille (1.089.000) Parts Sociales de Catégorie I, et
- un million quatre-vingt-neuf mille (1.089.000) Parts Sociales de Catégorie J,

ayant une valeur nominale d'un centime (0,01 EUR) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts, tels que modifiés par la quatrième résolution, par le biais d'un apport en numéraire.

Souscription et paiement

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné ci-dessus, déclare souscrire à un million quatre-vingt-neuf mille (1.089.000) Parts Sociales de Catégorie A, un million quatre-vingt-neuf mille (1.089.000) Parts Sociales de Catégorie B, un million quatre-vingt-neuf mille (1.089.000) Parts Sociales de Catégorie C, un million quatre-vingt-neuf mille (1.089.000) Parts Sociales de Catégorie D, un million quatre-vingt-neuf mille (1.089.000) Parts Sociales de Catégorie E, un million quatre-vingt-neuf mille (1.089.000) Parts Sociales de Catégorie F, un million quatre-vingt-neuf mille (1.089.000) Parts Sociales de Catégorie G, un million quatre-vingt-neuf mille (1.089.000) Parts Sociales de Catégorie H, un million quatre-vingt-neuf mille (1.089.000) Parts Sociales de Catégorie I et un million quatre-vingt-neuf mille (1.089.000) Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR), entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de soixante-sept millions deux cent dix-neuf mille cent quatre-vingt-treize Dollars Américains et quatre-vingt-deux centimes (67.219.193,82 USD), correspondant à soixante millions neuf cent vingt-cinq mille quatre cent soixante euros et soixante-dix centimes (60.925.460,70 EUR) au taux de change officiel du Dollar Américain contre l'Euro en date du 15 décembre 2015 correspondant à 1 USD = 0,90637 EUR, dont (i) cent huit mille neuf cents euros (108.900,- EUR) seront alloués au capital social de la Société, (ii) soixante millions huit cent quatre mille soixante euros et soixante-dix centimes (60.804.060,70 EUR) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société et (iii) douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) seront alloués à la réserve légale de la Société.

La preuve de l'existence de l'apport en numéraire a été produite à la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre intégralement les Statuts (y compris, afin d'écartier tout doute, en modifiant l'objet social de la Société, le capital social de la Société et la représentation de la Société) afin de refléter, entre autres, les résolutions ci-dessus et en conséquence les Statuts devront désormais se lire comme suit:

"

1. Forme juridique et dénomination sociale. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Aurora Solar Holdco S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg y compris la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, comme modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre lieu de la même municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (comme défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée par un Gérant unique au moment du transfert; ou

(b) le Conseil de Gérance (comme défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée par un Conseil de gérance au moment du transfert; ou

2.2.2 en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg (dans la même municipalité ou non) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en accord avec les présents Statuts - y compris l'Article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg comme modifiées de temps à autre, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise")

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique, social ou de tout autre ordre de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se produiraient, ou seraient considérés comme imminents, le Siège Social pourrait être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à un retour à la normale de la situation; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, malgré ce transfert temporaire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société le cas échéant.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et succursales, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet social. La Société a pour objets:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient à cet instant un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (que ce soit par souscription initiale, appel d'offres, achat, échange ou tout autre procédé) la totalité ou partie des titres, actions ou parts, obligations, emprunts obligataires, et tout autre titre émis ou garanti par toute personne, et tout autre actif de quelque nature qu'il soit, et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les vendre, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, entreprendre ou reprendre la totalité ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes de toute personne exerçant une activité quelconque;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) juge appropriée, et de prêter des sommes d'argent et d'accorder à toute personne des crédits assortis ou non de sûretés en fonction des cas;

3.4 de conclure des emprunts, lever des fonds et sécuriser le paiement de sommes d'argent de la façon que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) juge appropriée, y compris par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et de tout autre titre ou instrument, perpétuel ou non, convertible ou non, en relation ou non avec la totalité ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non encore levé, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir une participation, fusionner, se regrouper, entreprendre une consolidation ou encore de conclure un partenariat ou un arrangement en vue d'un partage des profits, une communauté d'intérêts, une coopération, une société commune (joint venture), une concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tout employé de la Société;

3.6 de conclure un accord de garantie ou un contrat d'indemnités ou de sûretés, et d'accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de toute somme d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a, de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle une Entité Holding a un intérêt direct ou indirect, et toute personne associée avec la Société dans certaines activités ou entreprises), avec ou sans que la Société y reçoive une quelconque contrepartie ou un quelconque avantage (direct ou indirect), et que ce soit par convention personnelle ou hypothèque, débit ou nantissement pesant sur tout ou partie des engagements, biens, actifs (présents et futurs) de la Société, ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6, "garantie" inclut toute obligation, sous quelque forme que ce soit, de payer, de satisfaire, de fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette ou d'être plus généralement responsable de toute obligation financière ou dette à laquelle une autre personne est tenue;

3.7 d'acheter, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété mobilière ou immobilière et tout droit ou privilège qui s'y rattache;

3.8 de vendre, louer, échanger ou disposer de toute propriété mobilière ou immobilière et/ou la totalité ou partie des entreprises de la Société, en échange d'une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant), y compris des actions, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libérés, de toute personne, que cette personne ait ou non les même objet social (en tout ou en partie) que la Société; détenir des actions, obligations ou tout autre titre ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, céder ou accorder des options, tirer profit ou encore disposer de tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 de réaliser toutes les actions envisagées en vertu de tous les paragraphes de cet Article 3 (a) où que ce soit dans le monde; (b) en tant que partie principale, agent/représentant, prestataire, trustee, administrateur ou autre; (c) par l'intermédiaire de trustees, agents/représentants, sous-traitants, ou autre; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.10 de prendre toutes les mesures nécessaires (y compris conclure et exécuter des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) estime accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de la totalité ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui nécessiterait l'obtention d'une autorisation de faire le commerce en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans avoir obtenu préalablement l'autorisation requise conformément à la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) représenté par:

5.1.1 un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");

5.1.2 un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");

5.1.3 un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");

5.1.4 un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");

5.1.5 un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");

5.1.6 un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");

5.1.7 un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");

5.1.8 un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H");

5.1.9 un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I");
et

5.1.10 un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J"),

ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) (les "Parts Sociales") et ayant les droits et obligations définis dans ces Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété en conséquence. Les "Catégories de Parts Sociales" signifie les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I et les Parts Sociales de Catégorie J (chacune étant une "Catégorie de Parts Sociales").

5.2 Toutes les parts sociales confèrent des droits égaux sous réserve des dispositions contraires des présents Statuts.

5.3 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel la prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera transférée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans limite, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de l'apport en question et peut créditer les apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Associé(s), sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Afin d'éviter tout doute, il est entendu qu'il peut ainsi être décidé, sans que cela soit cependant nécessaire, d'allouer le montant de l'apport en question à son apporteur.

5.5 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés prise selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

5.6 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales entières par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans telle(s) Catégorie(s).

5.7 Dans le cas d'une réduction de capital via le rachat et l'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales, les droits des détenteurs d'une telle Catégorie de Parts Sociales seront limités au Montant Total d'Annulation, au pro rata de leur détention dans une telle Catégorie. Les détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour toute Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales détenue par eux et annulée.

5.8 La "Valeur d'Annulation Par Part Sociale" sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Catégorie de Parts Sociales à racheter et annuler.

5.9 Le "Montant Total d'Annulation" est un montant déterminé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) et approuvé par une Résolution des Associés sur la base des Comptes Intérimaires pertinents. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories de Parts Sociales J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera limité au Montant Disponible de la Catégorie de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation de la catégorie concernée, mais peut être un montant inférieur dans la mesure où ceci a été décidé par une Résolution des Associés prise selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

5.10 Lors du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale deviendra due et exigible auprès de la Société.

5.11 Aux fins des présents Statuts:

"Comptes Intérimaires"	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires pertinente.
"Date des Comptes Intérimaires"	Signifie la date au plus tôt huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales visée.
"Droit aux Bénéfices"	Signifie les dividendes alloués aux autres Catégories de Parts Sociales non annulées, dans la mesure où ils sont courus et impayés à la date de l'annulation.
"Montant Disponible"	Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris des bénéfices reportés) dans la mesure où l'Associé serait en droit à des distributions de dividendes conformément à l'Article 15 des présents Statuts, augmentés (i) de toute prime d'émission et de toutes réserves librement distribuables (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale liée à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents Statuts, et (iii) tout Droit aux Bénéfices, à chaque fois tel qu'indiqué par les Comptes Intérimaires pertinents (pour parer à tout doute, sans double calcul), de telle façon que: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PE)$ Où: AA = Montant Disponible NP = bénéfices nets (y compris bénéfices reportés) P = toute prime d'émission et toutes réserves librement distribuables CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale lié à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée L = pertes (y compris les pertes reportées) LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts PE = Droit aux Bénéfices

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient à la Société par écrit qui parmi eux doit être considéré comme leur représentant; la Société traitera ce représentant comme s'il était l'unique Associé détenteur de la Part Sociale en question, y compris en matière de vote, dividende et autres droits au paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Tant que la Société n'aura qu'un Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Lorsque la Société a plus d'un Associé:

7.2.1 les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés, à moins que les Associés détenant au moins trois quarts (3/4) du capital social aient accepté la cession lors d'une assemblée générale;

7.2.2 les Parts Sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-Associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants ou dans les circonstances envisagées à l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants"), qui n'ont pas besoin d'être Associés et qui seront nommés par une Résolution des Associés adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société n'a qu'un seul Gérant à un instant donné, ce Gérant sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société a plus d'un Gérant à un instant donné, ces Gérants constitueront un conseil de gérance ("Conseil de Gérance"). Dans ce cas, le Conseil de Gérance peut, si les Associés en décident ainsi, être composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

8.4 Un Gérant peut être révoqué à tout moment pour toute cause par une Résolution des Associés adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société n'a qu'un Gérant, et sinon le Conseil de Gérance, peut entreprendre toute action nécessaire ou utile à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception des actions réservées aux Associés par la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée envers des tiers de la manière suivante:

10.1 si la Société a un Gérant Unique, la signature du Gérant Unique;

10.2 si la Société a plus d'un Gérant la signature unique de tout Gérant ou s'il existe plusieurs catégories de gérants, la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.;

10.3 la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir a été délégué en vertu de l'Article 11.

11. Délégation de pouvoirs. Le Gérant Unique ou, si la Société a plus d'un Gérant, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs représentants ad hoc et déterminera les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de ces représentants, la durée de leur période de représentation ainsi que toute autre condition pertinente de sa mission.

12. Réunions du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut désigner un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à la totalité ou partie des conditions et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé à ces mêmes conditions et formalités de convocation soit par écrit, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (mais pas une personne autre qu'un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil afin d'y assister, de délibérer, de voter, et d'accomplir toutes les fonctions du Gérant en son nom pendant cette Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants à une Réunion du Conseil à condition (et sans préjudice des quorums requis) qu'au moins deux Gérants soient physiquement présents à une Réunion du Conseil en personne ou participent en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5. Pour écarter tout doute, si le Conseil de Gérance est composé de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B, a Gérant de Catégorie A peut nommer un Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B en tant que son Représentant du Gérant et un Gérant de Catégorie B peut également nommer un Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B en tant que son Représentant du Gérant.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la moitié des Gérants est présente ou représentée, sous réserve que si le Conseil de Gérance est composé de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B, au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou son Représentant du Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par conférence téléphonique, une vidéoconférence ou par un moyen de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à la réunion soient capables de s'entendre et de parler entre eux tout au long de la réunion. Une personne participant de cette façon est réputée être présente en personne à la réunion, doit être prise en compte dans le quorum et être autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toute activité traitée de cette façon par les Gérants sera, pour les besoins des présents Statuts, réputée valablement et effectivement traitée durant une Réunion du Conseil, en dépit d'un nombre d'administrateurs (ou leurs représentants) physiquement présents sur place inférieur au nombre requis pour constituer un quorum.

12.6 Une résolution écrite signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, par un Représentant du Gérant en question) est aussi valable et effective que si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue, et peut consister en un ou plusieurs documents sous la même forme, chacun signé par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé dispose d'une voix pour chaque Part Sociale qu'il détient.

13.2 Sous réserve des stipulations des Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, étant entendu que si ce taux n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors de la première consultation écrite, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et la résolution pourra être adoptée à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne peuvent pas changer la nationalité de la Société ou obliger un Associé quelconque à augmenter sa participation dans la Société autrement que par un vote unanime des Associés.

13.4 Sous réserve des stipulations de l'Article 13.3, toute résolution visant à modifier les présents Statuts (incluant un changement du Siège Social), doit être adoptée à la majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

13.5 Une résolution visant à la dissolution de la Société ou à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs doit être adoptée selon les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une assemblée des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer complètement ou en partie aux conditions et formalités de convocation si tous les Associés ont renoncé à ces

conditions et formalités de convocation soit par écrit, soit lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou encore par l'intermédiaire d'un représentant dûment autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en nommant par écrit (ou par fax, courriel ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 Si à un instant donné il y a moins de vingt-cinq Associés au sein de la Société, des Résolutions des Associés peuvent être adoptées par vote écrit des Associés plutôt que durant une Assemblée Générale, à condition que chaque Associé reçoive le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter.

13.8.2 La condition de majorité applicable à l'adoption de résolutions par l'Assemblée Générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites des Associés. Sauf dispositions contraires de la Loi Luxembourgeoise, aucune condition de quorum ne doit être remplie pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés sont réputées valablement adoptées immédiatement après la réception par la Société des copies originales (ou de copies envoyées par télécopieur ou en pièces-jointes de courriel) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1, et ce que tous les associés aient voté ou non.

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Si à un instant donné la Société a plus de vingt-cinq Associés, au moins une assemblée générale annuelle doit être tenue chaque année conformément à l'article 196 de la Loi de 1915, et ce le premier mercredi du mois de juin à 10h30.

15. Distributions.

15.1 Sur le bénéfice net cinq pour cent (5%) seront alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Le solde peut être distribué par les Associés sur décision d'une Assemblée Générale conformément aux dispositions prévues ci-dessous.

15.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, selon le cas, peut décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base d'une situation de comptes préparée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, selon le cas, montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être allouées à la réserve établie selon la loi, en accord avec les dispositions prévues ci-après.

15.4 Le Compte de Prime d'Emission peut être distribué aux Associés sur décision d'une Assemblée Générale conformément aux dispositions prévues ci-dessous. L'Assemblée Générale peut décider d'allouer tout montant du Compte de Prime d'Émission au compte de réserve légale.

15.5 Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise choisie par le Conseil de Gérance et peuvent être payés aux endroits et aux moments déterminés par le Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut faire une détermination finale du taux de change applicable afin de convertir les fonds des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pendant une durée de cinq ans ne peut pas être réclamé ensuite par le détenteur de ladite Part Sociale, sera perdu pour le détenteur d'une telle Part Sociale, et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont tenus par la Société pour le compte de détenteurs de Parts Sociales.

15.6 En cas de déclaration de dividendes, ces dividendes seront alloués et payés comme suit:

15.6.1 chaque Part sociale de Catégorie A (le cas échéant) aura droit à un dividende cumulatif d'un montant ne pouvant être inférieur à zéro virgule soixante pourcent (0,60%) par an de la valeur nominale d'une telle Part Sociale, ensuite,

15.6.2 chaque Part sociale de Catégorie B (le cas échéant) aura droit à un dividende cumulatif d'un montant ne pouvant être inférieur à zéro virgule cinquante cinq pourcent (0,55%) par an de la valeur nominale d'une telle Part Sociale, ensuite,

15.6.3 chaque Part sociale de Catégorie C (le cas échéant) aura droit à un dividende cumulatif d'un montant ne pouvant être inférieur à zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) par an de la valeur nominale d'une telle Part Sociale, ensuite,

15.6.4 chaque Part sociale de Catégorie D (le cas échéant) aura droit à un dividende cumulatif d'un montant ne pouvant être inférieur à zéro virgule quarante cinq pourcent (0,45%) par an de la valeur nominale d'une telle Part Sociale, ensuite,

15.6.5 chaque Part sociale de Catégorie E (le cas échéant) aura droit à un dividende cumulatif d'un montant ne pouvant être inférieur à zéro virgule quarante pourcent (0,40%) par an de la valeur nominale d'une telle Part Sociale, ensuite,

15.6.6 chaque Part sociale de Catégorie F (le cas échéant) aura droit à un dividende cumulatif d'un montant ne pouvant être inférieur à zéro virgule trente cinq pourcent (0,35%) par an de la valeur nominale d'une telle Part Sociale, ensuite,

15.6.7 chaque Part sociale de Catégorie G (le cas échéant) aura droit à un dividende cumulatif d'un montant ne pouvant être inférieur à zéro virgule trente pourcent (0,30%) par an de la valeur nominale d'une telle Part Sociale, ensuite,

15.6.8 chaque Part sociale de Catégorie H (le cas échéant) aura droit à un dividende cumulatif d'un montant ne pouvant être inférieur à zéro virgule vingt cinq pourcent (0,25%) par an de la valeur nominale d'une telle Part Sociale, ensuite,

15.6.9 chaque Part sociale de Catégorie I (le cas échéant) aura droit à un dividende cumulatif d'un montant ne pouvant être inférieur à zéro virgule vingt pourcent (0,20%) par an de la valeur nominale d'une telle Part Sociale, ensuite,

15.6.10 le solde du montant total distribué sera alloué dans sa totalité aux détenteurs de la dernière Catégorie selon l'ordre alphabétique inverse (i.e. d'abord les Parts Sociales de Catégorie J, ensuite, s'il n'existe aucune Part Sociale de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'existe plus que des Parts Sociales de Catégorie A).

16. Dissolution et liquidation.

16.1 La liquidation de la Société sera décidée par l'Assemblée Générale en conformité avec les dispositions de la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13 des présents Statuts. Si à cet instant la Société n'a qu'un Associé, cet Associé peut, selon son bon vouloir, décider de liquider la Société en assumant personnellement tous les actifs et passifs de la Société, connus ou inconnus.

16.2 Suite au paiement de toutes les dettes et de toutes les charges à l'encontre de la Société et aux dépenses de la liquidation, le produit net de liquidation sera distribué aux Associés en conformité avec et de façon à atteindre sur une base globale le même résultat économique que les règles de distribution prévues pour la distribution de dividendes en vertu de l'Article 15.

17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 une référence à:

- (a) un genre inclut chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne l'exige autrement) le singulier inclut le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, société, compagnie ("corporation") ou toute autre personne morale, gouvernement, Etat ou agence d'Etat ou joint venture, association ou partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition législative inclut toutes les modifications ultérieures et toute les entrées en vigueur ultérieures (avec ou sans modifications).

17.1.2 les conjugaisons du verbe "inclure" et l'expression "y compris" sont réputées suivies des mots "sans limitation" et on ne saura attribuer à des mots au sens général une signification restrictive en invoquant leur proximité dans le texte avec des mots se rapportant à une classe particulière d'actions, sujets ou choses, ou par des exemples tombant dans le sens mots généraux.

17.1.3 Les titres des Articles de ces Statuts n'affectent pas leur interprétation et leur construction.

17.2 En complément des présents Statuts, la Société est également régie par toutes les dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise."

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30507. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016051801/827.

(160011312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Blockex S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. FTP-Corporate & Trustees Sevices S.à r.l.)

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M.Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 193.406.

L'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

FIDUCIARY TUCCI & PARTNERS S.A., une Société Anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 177770 (la Partie Comparante ou l'Associé Unique),

représenté par Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée FTP-Corporate & Trustees Services S.à r.l., ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 193406, constituée suivant acte reçu par la notaire soussignée en date du 24 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le Mémorial C) numéro 349 du 10 février 2015, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par la notaire soussignée en date du 2 juin 2015 publié au Mémorial C numéro 2053 du 12 août 2015.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (Article 200-2) dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer l'objet social de la société et de procéder à la modification subséquente de l'article 2 des statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

En outre, la Société peut effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de marques, brevets, dessins et modèles, ou tout autre bien incorporel et, l'administration, la gestion, le développement et le contrôle de ces brevets, marques, dessins et modèles, ou autres biens incorporels au sens de la Loi du 22 mai 2009 sur la Propriété Intellectuelle.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société en Blockex S.à r.l. et procéder à la modification subséquente de l'article 4 des statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 4.** La Société aura comme dénomination Blockex S.à r.l.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de procéder à la refonte complète des statuts et d'ajouter une version anglaise comme version prépondérante. Les nouveaux statuts de la Société se liront désormais comme suit:

« **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7, 10, 11 and 15 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate in Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In addition, the Company may perform all operations relating directly or indirectly to the acquisition of trademarks, patents, designs, or other intangible properties, and the administration, management, development and control of these patents, trademarks, designs, or other intangible properties within the meaning of the Law of 22 May 2009 on Property Rights.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name Blockex S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty five euros (EUR 125.-) each; all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

A manager may grant to any another manager, a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any manager can participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting hear another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole shareholder or, in case the company has more than one shareholder, by the shareholders acting under their joint signatures.

Art. 13. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the signature of any two Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager individually.

Art. 14. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's year starts on 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 17. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under legal dispositions.

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Suit la traduction française du texte qui précède

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les statuts de la Société (les Statuts), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 15, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

En outre, la Société peut effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de marques, brevets, dessins et modèles, ou tout autre bien incorporel et, l'administration, la gestion, le développement et le contrôle de ces brevets, marques, dessins et modèles, ou autres biens incorporels au sens de la Loi du 22 mai 2009 sur la Propriété Intellectuelle.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: Blockex S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 15 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»). Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les Gérants de Catégorie A) ou Gérants de catégorie B (les Gérants de Catégorie B).

Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Un gérant pourra délivrer à tout autre gérant, une procuration aux fins de le représenter à tout Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chacun des gérants peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique (conference-call), vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion d'être en mesure d'entendre les autres participants. La participation à une réunion, par ces moyens, est équivalente à une participation en personne à cette réunion.

Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Art. 13. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux (2) Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'année sociale commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions prévues par la Loi.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Frais et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 28 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22551. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050932/312.

(160007413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Jubilee Advisors, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 169.763.

En l'année deux mille quinze, le trente décembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange/Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signée;

A COMPARU

Sete Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 166382, et ayant son siège social 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée « ne varietur » par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

A) JUBILEE ADVISORS une société à responsabilité limitée, constituée et soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 50, rue Basse, L-7307 Steinsel, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.763, constituée suivant acte de Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 27 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1876 le 27 juillet 2012 (la "Société");

B) Le capital social est fixé à somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

C) Les cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative sont détenues par la comparante Sete Holdings S.à r.l., prénommée et représentée comme ci-avant.

L'associé unique, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social actuel de la Société et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société.
2. Transfert du siège social actuel de la Société au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg et modification subséquente de l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société.
3. Refonte complète des statuts de la Société.
4. Acceptation de la démission de M. Thomas TILMANT de ses fonctions de gérants et décharge.
5. Nomination de M. Frédéric MONCEAU en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.
6. Divers.

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social actuel de la Société et décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est d'exercer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à ou recevoir des sociétés dans lesquelles la Société a une participation, directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tout type d'assistances, prêts, avances et garanties.

La Société peut emprunter ou prêter des fonds par tout moyen légalement admissible. La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles.

La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social actuel de la Société au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg et modifie, par conséquent, l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 5. Siège social.** (premier alinéa): Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, pour leur donner la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet social – Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «JUBILEE ADVISORS.».

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est d'exercer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à ou recevoir des sociétés dans lesquelles la Société a une participation, directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tout type d'assistances, prêts, avances et garanties.

La Société peut emprunter ou prêter des fonds par tout moyen légalement admissible. La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles.

La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

En cas de démembrement de la propriété des parts sociales, le droit de vote est exclusivement réservé à l'usufruitier.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégamme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, que si ces résolutions sont approuvées par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées (gérant de catégorie A et gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital de la Société.

Nonobstant les dispositions précédentes, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les associés.

Art. 16. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque part sociale. La prime d'émission est à la libre disposition des associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Quatrième résolution

L'associé unique prend acte et accepte la démission de M. Thomas TILMANT de ses fonctions de gérant de la Société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'associé unique nomme M. Frédéric MONCEAU, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, lequel pourra valablement engager et représenter la Société, conformément à l'article 10 des statuts refondus.

DONT ACTE, le présent acte notarié est rédigé à Redange/Attert, à la date mentionnée au début du présent document.

Le document ayant été lu à la mandataire des parties comparantes, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 31 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22751. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carlo RODENBOUR

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050508/215.

(160008540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Holimalux, Holimaco (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 203.064.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

FIDENTIA Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 123.082,

ici représentée, conformément à ses statuts, par deux administrateurs agissant conjointement, à savoir:

- la société privée à responsabilité limitée «Louis de Halleux -Advestate», en abrégé «L. de Halleux», ayant son siège social à Bonlez (B-1325 Chaumont-Gistoux), Chemin du Fonds des Goffes, 17, inscrite au registre des personnes morales de Nivelles sous le numéro d'entreprise (0)865.404.702/RPM Nivelles, représentée aux fins de l'exercice de son mandat par son représentant permanent, Monsieur Louis de HALLEUX.

- la société privée à responsabilité limitée «HENRI LEGRAND», ayant son siège social à Watermael-Boitsfort (B-1170 Bruxelles), Avenue Léopold Wiener, 114, immatriculée au registre des personnes morales de Bruxelles, sous le numéro d'entreprise (0)886.621.570/RPM Bruxelles, représentée aux fins de l'exercice de son mandat par son représentant permanent, à savoir: Monsieur Henri LEGRAND.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer (la «Société»).

STATUTS

Dénomination - Objet - Durée - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Holimaco (Lux) S.A.», en abrégé «Holimalux» (la «Société»).

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la commune de Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

1. Les prestations de conseil, de gestion et d'organisation d'entreprises, notamment mais non exclusivement: gestion journalière de sociétés, analyses de marché, études économiques, juridiques et fiscales, analyses financières, organisation administrative, mise en place de structure financière, opération de restructuration, fusion et acquisition, politique d'investissement.

Toutes fonctions de consultance et/ou service liées aux domaines précités.

2. l'acceptation et l'exercice de mandats de gérant, d'administrateur, de liquidateur et de membre de comité de direction dans toutes sociétés, entreprises ou associations.

3. l'acquisition, la détention, la gestion, la cession d'un patrimoine de valeurs immobilières, d'oeuvres d'art, de matières premières et devises étrangères, à titre permanent ou provisoire.

4. l'organisation d'événements, conférences, réunions, séminaires, réceptions.

5. la mise à disposition de tiers de tous moyens nécessaires à la réalisation de son objet, ainsi que louer ou vendre tout matériel ou bien meuble.

6. se porter caution, donner toute sûreté personnelle ou réelle, garantir des engagements de tiers, notamment et non exclusivement de ses filiales.

7. l'achat, la vente, l'échange, le lotissement, la mise ou la prise en location, le leasing, l'exploitation, la construction, l'aménagement, la promotion, la transformation, la division horizontale et verticale, la mise sous le régime de la copropriété, la viabilisation, la mise en valeur et la gestion de tous les biens immeubles et en général l'exécution de toutes opérations immobilières, l'étude et l'exécution de toute opération en relation avec tout droit immobilier par nature, par incorporation ou par destination.

8. Pour compte propre: l'acquisition par achat, souscription ou autrement, de toutes valeurs mobilières, titres de créances ou instruments financiers, leur gestion, mise en valeur, leur cession par vente, apport, transfert ou autrement.

9. la participation directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, à la création, au développement, à la transformation et au contrôle de toute société ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères et l'octroi à de telles entreprises de tous concours notamment financier, technique, commercial ou administratif.

10. le financement, sous toutes formes y compris sous forme de toutes entreprises ou opérations de tiers au moyen de prêts et de crédits, de caution, d'aval ou de garantie généralement quelconque, même hypothécaire et en générale de toutes opérations financières au sens large, sauf si elles sont réservées par la loi aux banques, sociétés de bourse ou aux organismes de crédits.

La Société pourra réaliser toutes opérations généralement quelconques, commerciales industrielles, financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

Elle pourra s'intéresser, par voie d'apport, de fusion, de scission, de participation, de souscription et par tout autre moyen, dans toutes sociétés, entreprises ou associations ayant un objet similaire ou connexe au sien, ou de nature à favoriser la réalisation de son objet, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits et services.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) par action.

La Société peut émettre différentes catégories d'actions, y compris des actions privilégiées sans droit de vote.

Chaque catégorie d'actions nouvellement créée sera représentée par une lettre de l'alphabet (B, C, D,...) dans l'ordre alphabétique et spécifiera les droits attachés à chaque catégorie d'actions.

Les actions seront nominatives.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à quatre cent quatre-vingt-seize mille euros (496.000,- EUR) représenté par mille six cents (1.600) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par fax ou par courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par fax, par courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par fax ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué ou (ii) la seule signature d'un administrateur-délégué ou (iii) la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six (6) années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la Loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 15 novembre de chaque année à 14.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle doit également être convoquée sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10ième) au moins du capital social, sur indication par écrit de l'ordre du jour par ces derniers.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, sous observation du délai et des conditions prévus par la Loi.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la Loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 30 juin 2016.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire aux comptes sont nommés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société en conséquence de l'approbation de la scission.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la Société.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les actions et les libérer intégralement par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une période maximale de six (6) ans, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2021:

- Monsieur Louis de Halleux, administrateur de sociétés, né le 20 novembre 1964 à Uccle (Belgique), demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon;

- Madame Isabelle ESTIVANT, dirigeante d'entreprise, née le 30 décembre 1963 à Charleroi (Belgique), demeurant à B-1325 Bonlez, 17, Chemin du Fonds des Goffes;

- SPRL Louis de Halleux - Advestate, ayant son siège social à B-1325 Bonlez, 17, Chemin du Fonds des Goffes, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le no 865.404.702.

3. Est nommé commissaire aux comptes pour une période maximale de six (6) ans, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2021:

COMPAGNIE EUROPÉENNE DE RÉVISION S.à r.l., de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours, R.C.S. Luxembourg B 37.039.

Résolutions du conseil d'administration

Nomination en qualité d'administrateur délégué de, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2021:

- Monsieur Louis de Halleux, administrateur de sociétés, né le 20 novembre 1964 à Uccle (Belgique), demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon;

- Madame Isabelle ESTIVANT, dirigeante d'entreprise, née le 30 décembre 1963 à Charleroi (Belgique), demeurant à B-1325 Bonlez, 17, Chemin du Fonds.

Pouvoirs

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger, corriger et signer toute erreur ou omission ou toute faute(s) de frappe(s) au présent acte. Le comparant donne encore pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, les représentants de la partie comparante, connus par le notaire par leurs nom, prénom, état civil et résidence, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. de Halleux, H. Legrand, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30954. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédée SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016050466/260.

(160009748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

DBA Lux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 111.180.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of December.

Before us, Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

MFB International Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182.082 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Khadigea Klingele, senior legal counsel, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal dated December 30th, 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) that it is the sole shareholder of DBA Lux Holding S.A., a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg under number B 111.180, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Joseph ELVINGER, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 14th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 294 of February 9th, 2006. The articles of association of the Company (the "Articles") have been lastly amended by a deed received by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on December 12th, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 361 dated February 10th, 2015 (the "Company");

(ii) that the agenda of the Meeting (the "Agenda") is as follows:

1. Decision to change the address of the registered office;
2. Amendment of article 2 of the articles of association;
3. Change of date of the annual general meeting;
4. Amendment of article 17 of the articles of association;
5. Decision to change the starting and the ending dates of the financial year;
6. Amendment of article 25 of the articles of association;
7. Appointment of Mr. Donald F. Cook as class A director and Mr.

Philippe Van den Avenne as class B director and definition of the duration of the mandate of the directors; and

8. Miscellaneous.

(iii) that it has perfect knowledge of the Agenda of the meeting, which has been communicated to it in advance; therefore it has waived any convening notice right and has adopted the following resolutions.

First resolution

The Sole Shareholder hereby resolves to transfer with immediate effect the registered office of the Company from its current address, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, to the Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

As a consequence of the above first resolution, the Sole Shareholder hereby resolves to amend with immediate effect Article 2 of the articles of association (the “Articles”), which shall then read as follows:

“ **Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office within the municipality of Bertrange.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality by a resolution of the Board of Directors or the Single Director, as the case may be.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors or the Single Director, as the case may be.

In the event that, in the view of the Board of Directors or the Single Director, as the case may be, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors or the Single Director, as the case may be”.

Third resolution

The Sole Shareholder hereby resolves to amend the date of the annual general meeting which shall be held on the 15th of June of each financial year, at 10 a.m..

Then, the next annual general meeting of shareholders will be held in 2016, on the 15th of June, at 10 a.m..

Fourth resolution

As a consequence of the third resolution above, the Sole Shareholder hereby resolves to amend article 17 of the articles of association, which shall hence read as follows:

“ **Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the 15th June at 10.00 a.m..

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day”.

Fifth resolution

The Sole Shareholder hereby resolves to terminate on December 31st, 2015 (instead of June 30th, 2016) the current financial year of the Company having started on July 1st, 2015. Then, the current financial year which has started on July 1st, 2015 shall terminate on December 31st, 2015.

The Sole Shareholder hereby also resolves to amend the opening and closing dates of the subsequent financial years of the Company. Each subsequent financial year of the Company shall then begin on January 1st of each year (starting as from January 1st, 2016) and shall close on December 31st of that same year.

Sixth resolution

As a consequence of the fifth resolution above, the Sole Shareholder hereby resolves to amend Art. 25 of the Articles, which shall then read as follows:

“ **Art. 25. Financial Year.** The Company’s financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December of the same year”.

Seventh resolution

The Sole Shareholder hereby resolves to appoint Mr. Donald F. Cook as class A director, and Mr. Philippe Van den Avenne as class B director, both for a period ending on August 29th, 2020.

The Sole Shareholder also resolves that the mandate of Mr. M. Scott Lewis as class A director of the Company, and of Mr. Robert H. Hessing, class B director of the Company, shall terminate on August 29th, 2020.

Therefore, the current board of directors of the Company shall henceforth be composed as follows:

i) Class A directors:

- Ms. Joia M. Johnson, company director, born in Atlanta, Georgia, United States of America, on March 6, 1960, professionally residing at 1000 East Hanes Mill Road, Winston-Salem, North Carolina 27105, United States of America;
- Mr. M. Scott Lewis, company director, born on 19 October 1970 in North Carolina, United States of America, professionally residing at 1000 East Hanes Mill Road, 27105 Winston Salem, North Carolina, United States of America;
- Mr. Donald F. Cook, company director, born in Cooksville, Tennessee, United States of America, on February 1, 1969, professionally residing at 1000 East Hanes Mill Road, Winston-Salem, North Carolina 27105, United States of America;

ii) Class B directors:

- Mr. Faruk Durusu, avocat à la Cour, born on June 20, 1978 in Yildizeli, Turkey, professionally residing at 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Robert H. Hessing, advocaat, born on 14 August 1966 in Apeldoorn, the Netherlands, professionally residing at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Philippe Van den Avenne, accountant, born on 29 April 1972 in Beloeil, Belgium, professionally residing at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the undersigned notary by her name, surname, civil status and residence, such person signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente-unième jour de décembre.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MFB International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.082 (L'«Actionnaire Unique»),

ici représentée par Madame Khadigea Klingele, senior legal counsel, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30 décembre 2015, à elle délivrée.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom et pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) qu'elle est l'actionnaire unique de DBA Lux Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.180, constituée suivant acte notarié de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 14 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 février 2006, numéro 294. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en dernier lieu par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 décembre 2014, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 10 février 2015, numéro 361.

(ii) que l'ordre du jour de la présente assemblée, dont elle a été préalablement informée, est le suivant (l'«Agenda»):

1. Décision de modifier l'adresse du siège social;
2. Amendement de l'article 2 des statuts;
3. Modification de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle;

4. Amendement de l'article 17 des statuts;
5. Décision de modifier les dates de commencement et de clôture de l'exercice social;
6. Amendement de l'article 25 des statuts;
7. Nomination de Monsieur Donald F. Cook en tant qu'administrateur de catégorie A et Monsieur Philippe Van den Avenne en tant qu'administrateur de catégorie B et définition de la durée du mandat des administrateurs; et
8. Divers.

(iii) que l'Actionnaire Unique a une connaissance parfaite de l'Agenda de l'assemblée, qui lui a été communiqué en avance; par conséquent, il a renoncé à tout droit de convocation préalable et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution ci-dessus, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 2 des Statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.

Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du Conseil d'Administration, ou de l'Administrateur unique, selon le cas. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires, ou de l'actionnaire unique (selon le cas), prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique, selon le cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège et personnes à l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique, selon le cas».

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de changer la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle, qui sera donc tenue le 15 de juin à 10:00 heures.

Aussi, la prochaine assemblée générale annuelle se tiendra en 2016, le 15 de juin 2016 à 10:00 heures.

Quatrième résolution

En conséquence de la troisième résolution ci-dessus, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 17 des statuts qui sera désormais lu comme suit:

« **Art. 17. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le 15 juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant».

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide de clôturer au 31 décembre 2015 (au lieu du 30 juin 2016) l'exercice social en cours de la Société et ayant commencé le 1^{er} juillet 2015. Aussi, l'exercice social en cours ayant commencé au 1^{er} juillet 2015 se terminera au 31 décembre 2015.

L'Actionnaire Unique décide de modifier avec effet immédiat les dates de commencement et de clôture des exercices sociaux suivants de la Société. Chaque exercice social subséquent de la Société commencera donc le 1^{er} janvier de chaque année (à compter du 1^{er} janvier 2016) pour se terminer le 31 décembre de la même année.

Sixième résolution

En conséquence de la cinquième résolution ci-dessus, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 25 des Statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 25. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente-un décembre de la même année».

Septième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer, Monsieur Donald F. Cook en tant qu'administrateur de catégorie A et Monsieur Philippe Van den Avenne en tant qu'administrateur de catégorie B, tous deux pour une période prenant fin le 29 août 2020.

L'Actionnaire Unique décide aussi que le mandat de Monsieur M. Scott Lewis en tant qu'administrateur de classe A de la Société, et de Monsieur Robert H. Hessing en tant qu'administrateur de classe B de la Société, devront prendre fin le 29 août 2020.

Ainsi, le conseil d'administration de la Société aura désormais la composition suivante:

i) Administrateurs de catégorie A:

- Madame Joia M. Johnson, directrice de société, née le 6 mars 1960 à Atlanta, Georgie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1000 East Hanes Mill Road, Winston-Salem, Caroline du Nord 27105, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Scott M. Lewis, administrateur de société, né le 19 octobre 1970 à Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1000 East Hanes Mill Road, 27105 Winston Salem, Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Donald F. Cook, administrateur de sociétés, né le 1 Février 1969 à Cookville, Tennessee, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1000 East Hanes Mill Road, Winston-Salem, Caroline du Nord 27105, Etats-Unis d'Amérique.

ii) Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Faruk Durusu, avocat à la Cour, né le 20 juin 1978 à Yildizeli, Turquie, demeurant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Robert H. Hessing, advocaat, né le 14 août 1966 à Apeldoorn, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Philippe Van den Avenne, comptable, né le 29 avril 1972 à Beloeil, Belgique, demeurant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le Notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même partie comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ladite mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 janvier 2016. GAC/2016/216. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050357/227.

(160008668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

**TI Développement S.A., Société Anonyme,
(anc. Harvester Midco S.A.).**

Capital social: EUR 1.000.032,00.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.

R.C.S. Luxembourg B 195.154.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December,

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholder(s) of Harvester Midco S.A. (the "Company"), a société anonyme with registered office at 3, rue du Fort Dumoulin, L-1425 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 195.154, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 26 January 2015 published in the Mémorial

C Récueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”), number 1045, page 50135, of 21 April 2015. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 7 October 2015, not yet published in the Mémorial.

The meeting was opened at 5.30 p.m. with Me Charles Heisbourg, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary and scrutineer Mr Frank Hamann, business development officer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the shareholder(s) present or represented, the proxies of the represented shareholder(s) and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholder(s) and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholders of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholder(s) present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary and that, to the extent necessary, any convening formalities are waived.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the denomination of the Company from its current denomination “Harvester Midco S.A.” into “TI Développement S.A.”;

2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company; and

3. Miscellaneous.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change the denomination of the Company from “Harvester Midco S.A.” into “TI Développement S.A.”, with effect as of the day hereof.

Second resolution

Further to the above resolution, the general meeting resolves to amend article 1 of the Company’s articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Form, Name.** There exists a company in the form of a société anonyme, under the name of “TI Développement S.A.” (the “Company”)”

Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

There being no further business, the meeting is closed at 6.00 p.m..

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour de décembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire, de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est déroulée

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Harvester Midco S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 3, rue du Fort Dumoulin, L-1425 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.154, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1045, page 50135, du 21 avril 2015. Les statuts ont depuis été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg le 7 octobre 2015, non encore publié au Mémorial.

L’assemblée a été ouverte à 17.30 heures avec Maître Charles Heisbourg, avocat, résidant au Luxembourg comme président,

qui a désigné Monsieur Frank Hamann, business development officier, résidant au Luxembourg comme secrétaire et scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. L'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.

III. La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination de la Société de son actuelle dénomination «Harvester Midco S.A.» à «TI Développement S.A.»;
2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société; et
3. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société de «Harvester Midco S.A.» à «TI Développement S.A.», avec effet à la date de la présente.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui prendra désormais la rédaction suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination «TI Développement S.A.» (la «Société»).»

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Le présent acte ayant été lu aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, et résidences, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Heisbourg, F. Hamann, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 29 décembre 2015. GAC/2015/11807. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052125/112.

(160010854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Hilger Bau, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Ulfingen, 31A, route de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 203.116.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn,
am einundzwanzigsten Tag des Monats Dezember.

Vor Uns Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtswohnsitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

Herr Walter Johann HILGER, selbständiger Geschäftsführer, geboren in Recht (Belgien), am 15. April 1958, wohnhaft in Born, Rechter Straße 36, B-4770 Amel (Belgien).

Der Erschienenene, hier persönlich anwesend, hat den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegen.

Art. 2. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand die Ausführung allgemeiner Bauarbeiten insbesondere von Erd- und Maurerarbeiten, die Ein- und Ausfuhr, den An- und Verkauf sowie die Herstellung, die Verarbeitung und den Vertrieb auch als Sub-Unternehmer von Baumaterialien jeglicher Art und deren Derivaten, den Transport dieser Produkte und Gegenstände.

Außerdem hat die Gesellschaft zum Gegenstand alle Tätigkeiten eines Generalunternehmens für Straßenarbeiten, für Metallbau und für Erdarbeiten.

Zusätzlich kann die Gesellschaft folgende Dienstleistungen ausführen:

- Abbrucharbeiten;
- Pflasterer;
- Putz- und Estricharbeiten;
- Fliesenverlegen;
- Anlegung und Unterhalt von Außenanlagen;
- An- und Verkauf sowie die Verwaltung und Vermietung im weitesten Sinne von Liegenschaften aller Art; zu diesem Zweck kann die Gesellschaft insbesondere alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vornehmen, Miet- und Pachtverhältnisse, sogar für eine sehr lange Dauer, abschließen.

Die Gesellschaft hat außerdem noch zum Zweck:

Transporte für Rechnung Dritter, unter anderem Transport von Fertigbeton, der nicht vom Transporteur hergestellt wurde.

Die Gesellschaft darf sich in jeder Weise an allen Geschäften, Unternehmen oder Gesellschaften beteiligen, die einen gleichartigen oder andersartigen Gegenstand haben und die geeignet sind, die Entwicklung ihres Unternehmens zu begünstigen. Sie kann alle industriellen, kaufmännischen und finanziellen Handlungen mobilarischer und immobilischer Art vornehmen, die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen „Hilger Bau“, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Ulflingen („Troisvierges“), Großherzogtum Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß des Gesellschafters an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluß der Geschäftsführer können Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt FÜNFUNDZWANZIGTAUSEND EURO (25'000.- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je ZWEIHUNDERTFÜNFZIG EURO (250.-EUR).

Zusätzlich zu dem genannten Gesellschaftskapital kann ein internes Aufgeldkonto eingerichtet werden, in das sämtliche Emissionsaufgelder, die auf einen Gesellschaftsanteil zusätzlich zu seinem Nennwert eingezahlt werden, übertragen werden. Der Betrag dieses internen Aufgeldkontos kann für die Zahlung von Gesellschaftsanteilen, die die Gesellschaft von ihren Gesellschaftern zurückkauft, zum Ausgleich von Nettoverlusten, zur Auszahlung an die Gesellschafter oder zur Einbringung in die gesetzlichen Rücklagen verwendet werden.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Zustimmung von fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreißig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die weitest gehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch den alleinigen Gesellschafter oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, gemeinsam geführt werden.

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten rechtsverbindlich durch die gemeinschaftlichen Unterschriften von zwei Geschäftsführern verpflichtet. Sie wird weiterhin durch die gemeinschaftlichen Unterschriften oder die Einzelunterschrift von Personen, denen solche Zeichnungsbefugnisse durch den/die Geschäftsführer übertragen wurden, rechtsverbindlich verpflichtet, wobei dies jedoch lediglich innerhalb der übertragenen Befugnisse gilt.

Falls die Verwaltung der Gesellschaft einem (1) Geschäftsführer obliegt, wird die Gesellschaft gegenüber Dritten rechtsverbindlich durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 13. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 15. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 19. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 21. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 22. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2016.

Zeichnung und Einzahlung

Alle einhundert (100) Anteile wurden gezeichnet von Herrn Walter Johann HILGER, vorgenannt, in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter.

Dieselben Anteile wurden von demselben Zeichner voll in bar eingezahlt, so daß die Summe von FÜNFUNDZWANZIGTAUSEND EURO (25'000.- EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise tausend Euro.

Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters

Sodann fasst der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Zum alleinigen Geschäftsführer für eine unbegrenzte Dauer wird ernannt:

Herr Walter Johann HILGER, selbständiger Geschäftsführer, geboren in Recht (Belgien), am 15. April 1958, wohnhaft in Born, Rechter Straße 36, B-4770 Amel (Belgien).

Der Geschäftsführer hat die Befugnisse wie in Artikel 12 der Statuten erwähnt.

Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten rechtsgültig verpflichtet, durch die alleinige Unterschrift des vorgenannten Geschäftsführers.

Der Geschäftsführer kann Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

Zweiter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: 31a, route de Wilwerdange, L-9911 Ulflingen (Troisvierges), Großherzogtum Luxemburg.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Beles, Großherzogtum Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. J. HILGER, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 22. Dezember 2015. Relation: EAC/2015/30913. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2016052129/133.

(160011486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Alpha Trains HWN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 203.041.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées le 25 janvier 2016

L'associé unique de la Société a accepté la démission de Jan Vanhoutte de ses fonctions de gérant de classe A de la Société avec effet au 26 janvier 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Barbara Neuerburg dont l'adresse professionnelle se situe au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, aux fonctions de gérant de classe A de la Société à compter du 26 janvier 2016 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance se compose à compter du 26 janvier 2016 de la manière suivante:

- Barbara Neuerburg, gérant de classe A; et
- Shaun Mills, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alpha Trains HWN S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016057177/20.

(160017685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Magger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 176.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2016071134/10.

(160034632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

Balkan Food Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 43, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 145.446.

Cession de parts sociales

- Monsieur Nermin RAMOVIC, demeurant, 41 rue Large L-4204 ESCH/ALZETTE, déclare par les présentes céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit, trente (30) parts sociales de la société dont il s'agit à Madame Nezrina RAGIPOVIC, demeurant, 41 rue Large L-4204 ESCH/ALZETTE, qui accepte moyennant le prix global de un Euro (1,-) somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

- Monsieur Nermin RAMOVIC, demeurant, 41 rue Large L-4204 ESCH/ALZETTE, déclare par les présentes céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit, vingt (20) parts sociales de la société dont il s'agit à Monsieur Edib RAMOVIC, gérant, demeurant, 19 rue de la Vallée L-2661 LUXEMBOURG, qui accepte moyennant le prix global de un Euro (1,-) somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part des cédants.

Toutes les parties intéressées au présent contrat déclarent approuver la susdite cession de parts sociales. Monsieur Edib RAMOVIC, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare tenir au nom de la société la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

Fait à Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Nermin RAMOVIC / Edib RAMOVIC / Nezrina RAGIPOVIC

Cédant / Cessionnaire / Cessionnaire

Référence de publication: 2016057245/26.

(160017752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

AI Eskimo (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 172.631.

CLOSURE OF LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «AI Eskimo (Luxembourg) Holding S.à r.l.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 décembre 2015, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2016. Relation: EAC/2016/258.

- que la société «AI Eskimo (Luxembourg) Holding S.à r.l.» (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 172631,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") le 7 décembre 2012, numéro 2975,

se trouve à partir de la date du 30 décembre 2015 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 21 décembre 2015 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057210/26.

(160018110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.